



## COMPTE- RENDU DU CT SCN DNRFP du 02 octobre 2014

Les représentants du personnel ont procédé à la lecture de la déclaration liminaire dont vous avez été destinataires par messagerie le jour même.

En réaction, le président a déclaré vouloir lui-aussi faire une déclaration liminaire : il a rappelé qu'il n'existe que 3 niveaux de CT : le CT Ministériel , le CT Réseau (DG) et le CT DI.  
Après avoir défini les règles de chacun de ces comités techniques, le président a précisé que les règles statutaires étaient exclues de notre CT DI, tout comme les règles de rémunération.

Concernant le régime de travail de la nouvelle école, il sera négocié directement au niveau de l'ENBD.

Les représentants du personnel ont demandé de voir traiter le point 2-2 (concernant l'ENBD) en priorité : refus catégorique du président. *Chacun pourra noter la conception particulière du dialogue social du président du CT.*

### Déroulé du CT DNRFP :

#### Optimisation du schéma d'organisation de la DNRFP

##### ENDT

- Implantation d'un poste IR3 chef de service adjoint du chef de pôle recrutement :

Vote unanime : pour

- Création d'un service Accueil-Sécurité-Logistique au sein du Pôle Intendance-Logistique (fusion des entités Imprimerie-Accueil-BHR)

Deux postes sont manquants, un seul agent de catégorie C sera appelé au 2ème mouvement du tableau 2014.

***On ne peut que s'interroger sur les limites de la polyvalence eu égard à la technicité des postes concernés (PAO)***

Vote contre : 7

Abstention : 1

##### ENBD

- création d'un poste d'adjoint à l'assistant de prévention.

Demande formulée initialement par les OS en CHS-CT 17

Vote unanime : pour

- présentation du futur schéma d'organisation : volet formation. (cf copie jointe)

Concernant le nouvel organigramme de la DNRFP applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (qui supprime les services RH, comptabilité et frais de déplacement des écoles de La Rochelle et Rouen), les représentants du personnel ont demandé unanimement la suppression de l'AGRENAD de ce schéma. Le Président a accédé à notre demande pour la lisibilité des échanges futurs.

Les représentants du personnel rappellent à nouveau les inquiétudes légitimes quant à la mise en application de l'organisation des futures formations (durée réduite à 14 semaines pour les AC) qui seront gérées sur Hyperplanning avec des contraintes fortes pour le tir et les TPCI (formations incompressibles). Ils soulignent l'entêtement de l'administration à ne pas reconnaître les difficultés de modélisation et de planification des stages. Le président nous a répondu: « vous me faites un procès d'intention, vous n'en savez rien, tout votre schéma a été pris en compte. Il y a un schéma de formation qui fonctionne ailleurs, ce n'est pas la pensée unique ! On ne va pas attendre sans réagir. »

- Sujets divers que l'intersyndicale DNRFP souhaitait voir inscrits à l'ordre du jour (courriers des 31 juillet, 28 août et 03 septembre !)

Aux questions posées par les représentants du personnel sur l'invalidation des appels d'offres sur les gros œuvres, le président a répondu : « le retard de 3 à 5 mois prévu ne modifiera pas le schéma fixé de fermeture de Rouen au 31 juillet 2015 et l'ouverture de la nouvelle école au 1<sup>er</sup> septembre 2015 ».

Concernant l'évocation de la fermeture de Tourcoing, le président nous répond « les organisations syndicales font preuve de légèreté en diffusant ces propos. J'affirme solennellement que je n'ai pas été saisi, ni participé au moindre début de réflexion pour la fermeture de Tourcoing. Attention à votre responsabilité quant à la diffusion d'informations non véritables ».

Les représentants du personnel ont rappelé au président qu'on nous avait affirmé en 2008 que l'école de Rouen ne fermerait pas, en 2009 oui, qu'il y aurait un CSRH à Rouen ce n'est plus le cas, il est donc à nos yeux légitime de nous poser des questions.

Le président répond : « **la vérité d'aujourd'hui n'est pas celle de demain** ».

*Les agents apprécieront.*

- Demande du maintien du statut surveillance pour les agents actuellement en poste à l'ENBD :

L'administration n'a pas changé d'un iota sa position sur le sujet.

Le statut surveillance actuel est justifié par le fait que l'ENBD est une école de la surveillance, mais ne se justifiera plus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, date de la création de la nouvelle école et de ses résidences AG-CO.

Pour motiver la perte du statut SURV, le président met en parallèle la décision du service des pensions d'invalider les années surveillance des 20 agents mis à disposition des services sociaux.

Les représentants du personnel s'interrogent sur cette assimilation qui est faite entre des agents mis à disposition d'une autre administration (services sociaux) et le cas des 60 % d'agents SURV qui restent au sein de la nouvelle école et surtout de la douane.

- comparatif des salaires avant et après fusion

Concernant la demande des représentants du personnel d'obtenir un comparatif des salaires avant et après fusion, le président a répondu que la sous-direction A viendrait à l'ENBD début janvier 2015 présenter les règles fixant la garantie de salaire.

Le président refuse d'afficher les fiches de salaire, il précise de plus que la GMR n'est valable que pendant 5 ans.

Les représentants du personnel demandent les raisons de la validation des résidences AG-CO au niveau du CT-SCN DNRFP et non au niveau des CTRéseau. (niveau DG)

Pour l'administration le changement des résidences SURV en CO au sein de l'ENBD ne relèvent pas d'une restructuration. Il s'agit d'une modification purement interne. Le président ajoute que la validation en CT-SCN DNRFP a permis d'enclencher les mesures d'accompagnement dès cette année.

- END Rouen : présentation du DUERP-PAP Rouen

Le document unique de l'ENDR à la demande du CHS-CT 76, tient compte à présent des risques psycho-sociaux.

- SCN DNRFP : réorganisation de la fonction RH/PAYE suite au déploiement du SIRH avec mise en place du CSRH à Bordeaux au 01/01/2015

Ce redéploiement impacte directement la DNRFP avec la perte totale de la gestion de la paye dans les 3 UO de La Rochelle, Rouen et Tourcoing avec son transfert au CSRH de Bordeaux au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Ne restera que la gestion des processus soumis à CAP : mutations, promotions, déontologie...

Beaucoup de problèmes restent en suspens en particulier et surtout concernant les stagiaires de la DNRFP.

Tous les dossiers individuels « papier » seront transmis à Bordeaux avant la fin de l'année. Une précision est apportée que tous les dossiers « douane » seront conservés en l'état au contraire des autres directions du ministère dont les dossiers seront scannés.

Concernant l'avenir des cellules OSCAR, le président nous répond qu'il n'est pas prévu pour le moment de les supprimer...

Concernant la régie d'avance, les frais de déplacement étant des frais de fonctionnement de structure, et ne relevant pas de la paye, leur gestion sera transférée au sein de la cellule OSCAR .

Les représentants des personnels.